

Lapidation et lynchage

Jacques Brassard - 27 mai 2010

Je vous le dis sans détour, j'ai trouvé immondes et dégueulasses les réactions des matamores progressistes, des journalisteux modernistes, des guerrières féministes et des politiciennes outrées à la suite de la dernière intervention du cardinal Ouellet sur l'avortement. Toute cette meute de bravaches s'est ruée sur le prélat pour, symboliquement, le lapider et le pendre haut et court sur la place publique. Un lynchage dégoûtant! C'était à qui serait le plus...«héroïque». Vous savez, le genre : « T'as vu comment je l'ai planté, le cardinal? ». Ces pauvres farauds s'imaginaient sans doute qu'ils s'en prenaient à un Staline réincarné et qu'ils risquaient la torture et le goulag. Curieux retournement : voilà les lyncheurs qui se croient courageux!

Pourtant le cardinal n'a fait qu'énoncer la doctrine de l'Église en cette matière. Il n'a innové d'aucune façon. C'est ce que Jean-Paul II, pape charismatique, n'a jamais cessé de dire et de redire. Cette position doctrinale est d'ailleurs fort bien définie dans l'Instruction Donum Vitae du 22 février 1987 :« Le fruit de la génération humaine, dit-elle, dès le premier instant de son existence, c'est-à-dire de la constitution du zygote, exige le respect inconditionnel moralement dû à l'être humain dans sa totalité corporelle et spirituelle. L'être humain doit être respecté et traité comme une personne dès sa conception, et donc dès ce moment on doit lui reconnaître les droits de la personne, parmi lesquels en premier lieu le droit inviolable de tout être humain innocent à la vie.»

Pourquoi cette position si solidement fondée sur l'éminente dignité de la personne humaine suscite-t-elle tant de cris indignés et d'injures grossières chez les partisans de l'avortement? Peut-être pour masquer la faiblesse, sur le plan éthique, de leur propre position?

Dans son livre sur Le Principe d'Humanité, Jean-Claude Guillebaud évoque le Code de Nuremberg élaboré à la suite du procès des Nazis (1946-47) qui fixait des règles et des limites à toute expérimentation sur l'homme. «Ce code, écrit-il, reformulait explicitement un principe d'appartenance. Un principe imprescriptible. Tout homme, toute femme, tout enfant--même handicapé mental, même sans conscience, même sans langage, même agonisant--est membre à part entière de l'espèce humaine. Il est titulaire, en tant que tel, d'une dignité que rien ni personne ne saurait violenter. C'est ainsi que se trouva réévaluée à la hausse l'exigence de dignité humaine. Nous vivons encore avec cette exigence. Qui pourrait accepter qu'elle soit contestée?»

Il est évident qu'à partir de ce «principe d'humanité», on en arrive à se poser la question de la dignité humaine de l'embryon. Comment peut-on logiquement et éthiquement l'en priver? C'est pourtant ce que l'on fait, les droits de la personne n'existant qu'en dehors du sein maternel. Dans le ventre de la mère, ce n'est qu'un amas de cellules. Il y a là, chez les tenants de l'avortement,

une incohérence et une défectuosité sur le plan anthropologique et humaniste et ils écument de rage quand quelqu'un s'avise de leur mettre sous le nez. Ils perdent alors les pédales et ne font qu'éruer des invectives et des grossièretés.

Et sur une question aussi fondamentale, la réponse est toujours la même et elle consiste à évoquer le cas de la femme devenue enceinte à la suite d'un viol. La seule fois où j'ai abordé ce sujet avec mes petites-filles, c'est justement – et dès le départ de la discussion – ce cas qui fut avancé. Sur 30,000 avortements par année au Québec, combien de grossesses résultant d'un viol? On continue quand même d'insister pesamment sur ce cas limite et somme toute marginal.

Et contrairement aux prétentions des lyncheurs déchaînés de nos élites «modernistes», le cardinal n'a pas fait preuve de dureté et d'absence de compassion devant ces cas déchirants. Dans une émission de TVA, entendant le témoignage bouleversant d'une femme violée et qui avait, dans l'angoisse et la douleur, fini par opter pour l'avortement, il a dit : « Je comprend votre détresse et je ne vous condamne pas!».

Le dogme féministe en matière d'avortement repose sur le postulat suivant : le corps de la femme est sa propriété, donc de l'ordre de l'avoir. En conséquence, la propriétaire a le droit de disposer d'une excroissance interne de son corps. Or, écrit Jean-Claude Guillebault, «l'homme, en effet, ne POSSÈDE pas son corps, il EST son corps. » Nous voilà donc dans l'ordre de l'être et non de l'avoir. Et l'embryon, lui, est un autre être. Évidemment, l'être humain est plus qu'un corps. C'est aussi une conscience, plusieurs diront une âme.

C'est exactement ce que le cardinal Ouellet nous dit. Je vous cite un long extrait de son intervention devant la Fédération des Médecins Catholiques. Je le fais parce qu'il s'agit non seulement d'une réflexion d'une grande rigueur intellectuelle mais aussi d'une vision humaniste fortement enracinée dans la pensée gréco-latine et la tradition judéo-chrétienne, c'est-à-dire les fondements mêmes de la civilisation occidentale.

« Si on ne respecte pas la personne humaine tout simplement parce qu'elle est une personne humaine ou un être humain, on supprime le fondement des normes qui régissent la vie en société, c'est-à-dire le fondement du droit. On fait place à un autre fondement, consensuel, aléatoire, éphémère, évolutif et mouvant.

Une personne humaine a droit à la vie parce qu'elle est une personne humaine, non parce qu'elle est attendue, désirée, qu'elle ne dérange pas, qu'elle ne menace pas, parce qu'elle ne coûte pas cher, etc. Il n'y a pas de raison qui débute la raison fondatrice, la valeur première, le pilier qui soutient tout l'édifice.

Si le droit à la vie est soumis aux intérêts subjectifs des individus, on instaure comme fondement de la vie en société le droit du plus fort, ce qui entraîne la suppression légale des grossesses non désirées, reléguant l'être humain dans le sein maternel à un statut juridique de seconde classe, pour ne pas dire inexistant.

Dans une société où on abhorre la discrimination sous toutes ses formes, on instaure la discrimination à l'égard des êtres les plus faibles, les plus incapables de se défendre. Et pour se donner bonne conscience, on argumente le déni de la dignité de personne qui mettrait à l'abri ces êtres fragiles. On les réduit au niveau d'une excroissance organique à éliminer, s'il faut assurer la santé de la mère qui se sent agressée, menacée ou simplement, en certains cas, importunée dans son plan de carrière.

Non seulement cet être humain est incapable de se défendre, mais on prive ceux et celles qui voudraient le défendre des moyens légaux pour le faire. En d'autres termes, on érige l'iniquité en système et on façonne l'opinion publique à grand renfort de pression médiatique avec la valeur suprême de l'affirmation de soi et de la liberté de choix, sans égard pour la dignité de la personne humaine.»

On peut être en désaccord avec cette position, mais il est odieux de la décrire comme extrémiste, incohérente, loufoque et saugrenue.

Vous savez combien j'apprécie la vigueur intellectuelle et la liberté de penser de certains jeunes intellectuels québécois. Les lire me remonte le moral. Mathieu Bock-Côté et Carl Bergeron sont de ceux-là. Et relativement à la lapidation et au lynchage du cardinal Ouellet, j'emprunte à Carl Bergeron (dont les éditoriaux hebdomadaires sur son blog l'Intelligence Conséquente sont si...éclairants) la conclusion de ce billet. «Évidemment, écrit-il, la culture de mort évoquée par Ouellet a beaucoup fait ricaner dans les salles de rédaction. Pourtant, il n'y a pas de quoi. La «culture de mort», ou le nihilisme, est la question philosophique capitale de la fin du XIXe siècle et de tout le XXe siècle. Les totalitarismes nazi et communiste ont été le produit de bien des choses, d'une conjoncture historique certes variable selon les nations, mais ils partageaient une même négation de la nature transcendante et de la dimension spirituelle de l'homme, de son caractère moral. En se prononçant sur l'avortement, Ouellet s'exprime sur un sujet sensible qui recèle--comme l'euthanasie, d'ailleurs--des questions immenses sur la nature morale de l'homme et les finalités de la vie humaine. Son point de vue peut être questionné et discuté--non seulement il peut, mais il doit l'être. Mais il ne peut être rangé dans le camp de l'abjection et de l'intégrisme néo-fasciste, dans le camp de l'inhumanité, comme ce fut le cas dans les médias québécois cette semaine, alors qu'il ne cessait, au contraire de tout de que fut le totalitarisme, d'interroger philosophiquement la responsabilité morale qui vient avec le don de la vie.»

Le cardinal Ouellet ne mérite pas d'être couvert de crachats et l'Église québécoise ne mérite pas non plus cette haine féroce et pathologique dont elle est l'objet. «Les Québécois hypermodernes, écrit encore Carl Bergeron, sont-ils en colère contre l'Église (puisque'ils la connaissent si mal), ou en colère contre eux-mêmes, en se voyant confrontés à leur propre vide existentiel et moral? Chose certaine, ils ne savent ni d'où ils viennent, ni où ils vont. Instabilité qui peut les rendre bien susceptibles.» Tout est dit.

Commentaire – 2 juin 2010 à 10h18

BRAVO monsieur Brassard!

Je ne peux que vous féliciter pour votre courage, votre sens du VRAI et votre professionnalisme.

On apprend beaucoup de votre article. Quelle profondeur! Ça c'est du vrai JOURNALISME! Vous ne parlez pas pour parler, ni pour garder le public dans l'ignorance. On constate chez vous le souci de la profondeur, des arguments solides et des preuves à l'appui. Vous savez appeler les choses par leurs vrais noms sans aucune lâcheté. Merci de nous éclairer pour mieux comprendre le pourquoi des choses et faire une bonne évaluation des enjeux. On voit clairement à travers vos écrits, que vous ne cherchez pas à faire du sensationnalisme comme d'autres journalistes se plaisent à le faire, pour suivre une certaine vague, ou tout simplement par peur de déplaire à un certain groupe de personnes. C'est toujours rafraîchissant de lire des journalistes comme vous qui décrivent les faits avec objectivité, qui respectent les autres et qui ne mettent pas en avant leurs idées en faisant taire celles des autres parce que différentes des leurs, surtout quand il s'agit de la vie humaine. Il est dommage qu'aujourd'hui au nom du féminisme radical, certaines femmes qui tiennent le micro aient perdu toute objectivité et ne représentent aucunement dans leurs écrits ou interventions, la majorité de femmes silencieuses. Et dire qu'il n'y a pas longtemps, elles ont tant critiqué les hommes qui agissaient ainsi.

Au plaisir de vous relire...

Monique Khouzam-Gendron

source :

<http://blogjacquesbrassard.blogspot.com/2010/05/lapidation-et-lynchage.html>